

# AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Dossier de réalisation modificatif de la ZAC DE L'HAUTOULOISE à Jouy-le-Moutier intégrant la mise à jour de l'étude d'impact environnementale.

En application de l'article L 123-19 du Code de l'Environnement, il sera procédé à une consultation publique sur le dossier de réalisation modificatif de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) multisite de l'Hautiloise sur la commune de Jouy-le-Moutier.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale, dans le cadre d'une actualisation, en application de l'article L. 122-1-1 III et suivants du Code de l'Environnement et une participation du public par voie électronique est organisée par la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et la S.P.L. Cergy-Pontoise Aménagement, afin de recueillir l'avis du public du :

**Lundi 3 novembre 2025 au mardi 2 décembre 2025 inclus**

Cette procédure de participation du public est préalable à la modification du dossier de réalisation de la ZAC de l'Hautiloise portée par la Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise (CACP) et la S.P.L. Cergy-Pontoise Aménagement (CPA)

Le programme global des constructions envisagé est un programme mixte comprenant logements, commerces, services et activités qui se décompose de la façon suivante :

- 109 000 m<sup>2</sup> SDP de logements environ ;
- 17 000 m<sup>2</sup> SDP d'activités environ ;
- 4 800 m<sup>2</sup> SDP de commerces environ.

La Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise est l'autorité compétente pour prendre les décisions sur le dossier de réalisation modificatif.

Durant toute la durée de la participation, l'intégralité du dossier comprenant le projet de dossier de réalisation modificatif, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse sera consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise rubrique « L'agglomération / Les Annonces Légales / ZAC de l'Hautiloise » à l'adresse suivante : <https://www.cergypontoise.fr/les-annonces-legales> et relayer sur le site web de la ville de Jouy-le-Moutier (<https://www.jouylemoutier.fr/>).

Une consultation du dossier sous format numérique est prévue à l'Hôtel d'Agglomération, parvis de la Préfecture, 95027 Cergy et une consultation papier et numérique est prévue au Centre technique municipal de Jouy-le-Moutier, 22 rue Denis Papin, 95280 Jouy-le-Moutier et sera mis à la disposition du public aux jours et heures ouvrables.

Pendant toute la durée de la consultation du dossier, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/zac-hautiloise-jouylemoutier>
- Sur l'adresse email suivante : [zac-hautiloise-jouylemoutier@mail.registre-numerique.fr](mailto:zac-hautiloise-jouylemoutier@mail.registre-numerique.fr)
- Sur le registre papier ouvert au Centre technique municipal, 22 rue Denis Papin 95280 Jouy-le-Moutier

Des renseignements relatifs au projet peuvent être obtenus pendant la durée de la consultation auprès de : [zac-hautiloise-jouylemoutier@mail.registre-numerique.fr](mailto:zac-hautiloise-jouylemoutier@mail.registre-numerique.fr)

À l'issue de la mise à disposition, il sera dressé une synthèse des observations et propositions du public. La CACP prendra en considération l'étude d'impact, l'avis des autorités mentionnées au V de l'article L. 122-1 ainsi que le résultat de la consultation du public et pourra décider d'approuver le dossier de réalisation modificatif de la ZAC de l'Hautiloise.

Au plus tard à la date de publication de la délibération portant approbation du dossier de réalisation modificatif de la ZAC de l'Hautiloise, et pendant une durée de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public est rendue publique sur le site de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, avec l'indication de celles dont il aura été tenu compte, les observations et propositions déposées ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

L'avis de l'autorité environnementale est publié sur le site de la MRAE :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-ile-de-france-a1446.html>

Le présent avis est publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise par les soins de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au moins 15 jours avant le début de la participation du public par voie électronique.

Cet avis sera également affiché à l'Hôtel d'Agglomération et à l'Hôtel de ville de Jouy-le-Moutier au moins 15 jours avant le début de l'enquête, ainsi que sur le site de la ZAC de l'Hautiloise.

## Dossier de mise à disposition

- 1 - Rapport de présentation du dossier de réalisation modificatif de la ZAC de l'Hautiloise
- 2 - Étude d'impact, résumé non technique et annexes
- 3 - Avis de l'autorité environnementale
- 4 - Réponse à l'avis de l'autorité environnementale